



Objet : Halle multi-sports / Demande de financement Agence Nationale du Sport (ANS)

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 20 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt mars à 17h30,

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. Pascal ZUCCHERO.

Présents : MMES MM. BOIS. COUTAZ. CUCCURU. DUPERCHY. DUPRAZ. FAUGE. FRANCONY. GARCIA. GENTIL. GROLLIER. ILBERT. LALLEMENT. MALLEIN. MARCHAIS. PERRIAT. ROSSI. RUBIER. TAIN. TAVEL. TOUIHRAT. VEUILLET. WROBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MM. ALLARD (Pouvoir E. LALLEMENT). MANSOZ (Pouvoir M. WDOVIK). MANTEL (Pouvoir C. TAVEL). VOISIN.

Le Président :

Présente à l'assemblée le projet de création d'une halle multisports et d'une nouvelle piste d'athlétisme au niveau du plateau sportif intercommunal (Novalaise) et les enjeux associés pour le développement de la pratique sportive sur le territoire ;

Rappelle que ce projet s'inscrit d'un programme de renforcement des infrastructures sportives programmés sur les 10 ans à venir ;

Dit que le montant de l'opération niveau APD a été arrêté à 1 975 204 € HT ;

Explique que cette opération bénéficie d'une aide du Département de la Savoie au titre :

- du dispositif ESUC (Etablissements Sportifs Utilisés par les Collèges) à hauteur de 725 000 €,
- du Contrat départemental APS à hauteur de 250 000 €,

soit un total de 975 000 €.

Rappelle qu'une demande de financement a été déposée auprès de l'Etat au titre de la DETR 2025 pour un montant de 200 000 €,

Explique que l'Agence Nationale du Sports a lancé un appel à projets 2025 intitulé « Plan 5000 équipements – Génération 2024 » dont un des volets portent sur le financement des équipements structurants

Précise que le projet de création d'une halle multisports et d'aménagement d'une piste d'athlétisme de la CCLA répond aux critères d'éligibilité de cet appel à projets.

Propose à l'assemblée, de déposer un dossier de demande de financement auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS) au titre des équipements structurants et de solliciter une aide au taux maximum de 20% ;

Présente le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

Dépenses HT		Recettes		
Travaux HT	1 884 054,60 €	Département Savoie / ESUC	725 000,00 €	37%
MOE, Etudes et CT - CSPS	91 149,40 €	Département Savoie / Contrat départemental	250 000,00 €	13%
		Etat / DETR 2025	200 000,00 €	20%
		Agence Nationale du Sport	395 040,00 €	20%
		Sous-Total aides	1 570 040,00 €	70%
		Autofinancement CCLA	405 164,00 €	20%
TOTAL DEPENSES HT	1 975 204,00 €	TOTAL RECETTES	1 975 204,00 €	

Invite, dans ce cadre, le conseil communautaire à délibérer pour :

- > Approuver le projet de construction d'une halle multisports et de création d'une nouvelle piste d'athlétisme,
- > Approuver le coût prévisionnel de l'opération pour un montant de 1 975 204 € HT,
- > Approuver le plan de financement faisant apparaître les participations financières de :
 - Département de la Savoie au titre du dispositif ESUC et du contrat départemental pour un montant de 975 000 €,
 - L'Etat au titre de la DETR 2025 pour un montant de 200 000 €,
 - L'Agence Nationale du Sport pour un montant de 395 040 €,
 - La CCLA (Autofinancement) pour un montant de 405 164 €
- > Approuver la demande de financement de l'Agence Nationale du Sport dans le cadre de son appel à projet 2025 / Equipements sportifs structurants au taux de 20%,
- > Dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la CCLA,
- > Autoriser Monsieur le Président à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

APPROUVE le projet de construction d'une halle multisports et de création d'une nouvelle piste d'athlétisme ;

APPROUVE le coût prévisionnel de l'opération pour un montant de 1 975 204 € HT ;

APPROUVE le plan de financement faisant apparaître les participations financières suivantes :

- Département de la Savoie au titre du dispositif ESUC et du contrat départemental pour un montant de 975 000 €,
- L'Etat au titre de la DETR 2025 pour un montant de 200 000 €,
- L'Agence Nationale du Sport pour un montant de 395 040 €,
- La CCLA (Autofinancement) pour un montant de 405 164 €

SOLLICITE l'aide de l'Agence Nationale du Sport, dans le cadre de son appel à projet 2025 / Equipements sportifs structurants, au taux de 20% pour la réalisation de cette opération ;

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la CCLA ;

AUTORISE le Président à entreprendre toutes démarches et à signer toutes pièces se rapportant à ce projet ;

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

